

INSTRUCTIONS DE COURSE SAILING INSTRUCTIONS CHAMPIONNAT DE FRANCE MARBLEHEAD FRENCH MARBLEHEAD CHAMPIONSHIP

Du 9 au 12 mai 2026

From 9 to 12 May 2026

Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)

Pignedorée Lake (Pierrelatte)

Autorité Organisatrice : U.N.V.M. PIERRELATTE

Organizing Authority: U.N.V.M Pierrelatte

Grade 3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

The notation (NP) (no protest) in a rule of these Sailing Instructions (SI) means that a boat cannot protest another boat for a breach of that rule. This change RRS 60.1 (a).

The notation (DP) in a rule of these Sailing Instructions (SI) means that the penalty for a breach of that rule may, at the discretion of the protest committee, be less than disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E

RULES

The regatta will be governed by the rules as defined in The Racing Rules of Sailing (RRS), including Appendix E.

- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
In case of conflict in the translation of the Sailing Instructions, the French version shall prevail.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

The regatta is a reflection of our practice. Inappropriate behavior of competitors may negatively impact the image. All participants are informed that their actions will be closely observed not only by race officials, but also by the public. Please behave with dignity and respect. In case of non respect, jury can penalize according RRS 2 or 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera annoncée avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

CHANGE THE SAILING INSTRUCTIONS

Any change of the Sailing Instructions will be announced before the Warning Signal of the course or the fleet in which it takes effect, except a change of the schedule of the races who will be posted before 19 :00 the day before it will take effect. These changes will be posted on the official noticeboard.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse suivante : vrc-pierrelatte.com

NOTICE TO COMPETITORS

Notices for competitors will be posted on the official website: vrc-pierrelatte.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

CONDUCT POLICY

[DP] [NP] Competitors shall conform to the orders of race officials.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près de la zone de contrôle.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement sera fait aussitôt que possible après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

SIGNALS MADE ASHORE

5.1 Signals made ashore will be display on the mast located close to the control area.

5.2 « AP Pennant » with two sounds means: "the fleet is postponed. Warning signal will be made as soon as possible after removal (one sound)".

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
9 mai 2026	10h30	Flottes à suivre
10-11-12 mai 2026	9h30	Flottes à suivre

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement pour

13h30 pour une nouvelle course

15h00 pour une nouvelle flotte

SCHEDULE OF RACES

6.1 Dates of races :

Date	Time for first warning signal	Fleet/races of the day
2026-05-09	10h30	Heat to follow
2026-05-10	9h30	Heat to follow
2026-05-11	10h30	Heat to follow
2026-05-12	9h30	Heat to follow

On the last day of racing, it will not be given warning signal for:

13:30 for a new race

15 :00 for a new fleet

7. ANNONCE DES FLOTTES

7.1 Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

- 7.2.1 Le comité de course peut désigner des observateurs. Tous les concurrents doivent servir comme observateur tel que demandé par le comité de course.
- 7.2.2 Un compétiteur incapable d'être observateur pour une ou plusieurs courses doit obtenir l'autorisation du comité de course. L'autorisation ne pourra être accordée que si le compétiteur a besoin d'un long délai pour réparer ou pour raison médicale.
- 7.2.3 Un compétiteur incapable d'être observateur pour une flotte doit nommer un remplaçant, qui doit aussi être un compétiteur. Le compétiteur doit s'assurer que son remplaçant est présent sur la zone de contrôle tel que requis par l'IC 5.3 et que le comité de course est informé du nom et numéro de voile du remplaçant.
- 7.2.4 Un observateur désigné pour une flotte qui n'est pas présent dans la zone de contrôle depuis le signal d'avertissement jusqu'à ce que le comité de course le libère pourra être pénalisé sans instruction par le comité de course. Sa pénalité sera une pénalité de deux tours à faire conformément à la RCV E7(b). Ceci modifie les RCV 63.2(a), 60.5 et A5.
- 7.2.5 Un observateur qui manque à agir correctement comme observateur pourra être protesté par le jury

HEAT ANNOUNCEMENT

- 7.1 Each starting procedure will be announced as follows: "Race n° N, Heat (x) to the start".
- 7.2.1 The race committee may appoint observers. All competitors shall serve as observers as required by the race committee.
- 7.2.2 A competitor unable to serve as an observer for more than one heat shall obtain prior written approval from the race committee. Approval shall normally only be granted if a competitor's boat requires long repairs or on medical or safety grounds.
- 7.2.3 A competitor unable to serve as an observer for one heat shall nominate a substitute observer, who shall also be a competitor. The competitor shall ensure that the substitute is present in the Control Area as required by SI5.3 and that the race committee is notified of the substitute's name and sail number.
- 7.2.4 *An observer appointed for a heat who is not present in the control area from the Warning Signal until released by the race committee may be penalized by the race committee without hearing. The penalty shall be a Two-Turn penalty to be taken according to rule E7(b). This changes rules 63.2(a), 60.5 and A5.*
- 7.2.5 An observer who fails to act diligently as an observer may be protested by the Jury.

8. ZONES DE CONTROLE ET DE MISE A L'EAU

La zone de contrôle sera affichée au tableau officiel d'informations.

La zone de mise à l'eau et de sortie de l'eau sera décrite et affichée au tableau officiel d'information.

CONTROL AND LAUNCHING AREAS

Control area will be posted on the official noticeboard

Launching area will be described & posted on the Official Notice Board.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront affichés sur le tableau de parcours situé à proximité de la zone de contrôle.

COURSES

The course will be posted on the official noticeboard located near the control area.

10. MARQUES

Les marques seront décrites avant le signal d'avertissement de chaque flotte

MARKS

Marks will be described before the warning signal of each fleet.

11. LE DEPART

La ligne de départ sera le côté parcours entre deux bouées décrites avant le signal d'avertissement de la flotte concernée.

START

The starting line is the course side between two marks described before the warning signal of the fleet.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera le coté parcours entre deux bouées décrites avant le signal d'avertissement de la flotte concernée.

FINISH

The finish line is the course side between two marks described before the warning signal of the fleet

13. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales 2025-01 s'appliquent. Le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

PENALTY SYSTEM

Test rule 2025-01 shall apply. The text will be posted on the Official Notice Board.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

14.1 Les bateaux peuvent prendre le départ tant que le premier bateau n'a pas fini.

14.2 Un bateau qui prend le départ plus d'une minute après le signal de départ doit en informer le comité de course.

14.3 A l'exception de la course 1 (pas de temps), les temps limites seront les suivants

Temps cible	15 Minutes
Temps limite pour finir (TLF) pour le 1 ^{er}	Course 1 : pas de temps limite, Courses suivantes : 30 minutes.
Temps limite pour finir (TLF) après que le 1 ^{er} bateau a fini pour les autres bateaux	5 minutes ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux avec le système de course 'B' du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes. <i>Si, à l'issue du temps limite, il reste 6 bateaux ou plus en course (4 bateaux ou plus avec le système « B » du HMS), le comité de course doit prolonger le temps limite jusqu'à ce qu'il ne reste que 6 bateaux (4 bateaux avec le système « B » du HMS). Ces bateaux seront classés selon leur place sur l'eau à la fermeture de la ligne d'arrivée.</i>

14.4 Les bateaux ne finissant pas 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

14.5 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

14.6 Si une seule flotte, le temps limite à partir de la course 1 est : 5 minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.

TARGET TIME AND TIME OUT LIMIT

14.1 No boat shall start after the first boat in the heat has finished.

14.2 Boats starting more than one minute after the starting signal shall hail and receive acknowledgement from the Race Officer that they have started.

14.3 Except for race 1 (no time limit) time out limit shall be as follow :

Target Time	15 Minutes
Time limit to finish (TLF) for the 1 st boat	Race 1: no time limit Next races : 30 minutes
Time limit to finish for the other boats	5 minutes or the necessary time that 6 boats (or 4 with HMS system "B") or more are still racing, if many fleet. If, at the end of the time limit, 6 boats or more (4 boats with HMS system "B") are still racing, race committee shall

14.4 Boats finishing after 5 minutes after the first boat has sailed the race and finished will be score DNF (this changes RRS 35, A5.1 and A5.2).

14.5 (NP) Not respecting target time cannot be a reason for asking for redress (this changes RRS 61.1(a)).

14.6 If there is only one fleet, the time limit to finish is 5 minutes after the first boat has sailed the race and finished.

15. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 15.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera affiché au tableau officiel d'information.
- 15.2 Le temps limite de réclamation est de 10 minutes après que le dernier bateau a fini sa flotte. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 15.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sur le podium.
- 15.4 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située sur le podium. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

REQUEST FOR HEARING

- 15.1 If SYRPH apply, text will be posted on the official notice board.
- 15.2 The protest time limit is 10 minutes after the last boat has finished her fleet. Time limit will be posted on the official noticeboard.
- 15.3 Protest forms are available at the jury's secretary located near the area control.
- 14.4 Notices will be posted no more than 10 minutes after the time limit to inform the competitors about hearing in which they are involved. Jury room is located near the control area. Hearings will start at the time posted on the official noticeboard.

16. CLASSEMENT

- 16.1 4 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 16.2 Courses retirées : voir HMS en vigueur
- 16.3 **Un bateau finissant dans une flotte dans laquelle il n'est pas programmé sera classé DNS.**
Il ne devra pas participer à la flotte pour laquelle il était programmé.

SCORING

- 16.1 Scoring will be in accordance with HMS available.
- 16.2 4 races are required to be completed to constitute a series.
- 16.3 Excluded scores (discards)
See HMS
- 16.4 **A boat finishing in a heat to which she has not been assigned shall be scored DNS for the heat to which she was assigned. She shall not sail in her assigned heat of the race concerned.**

17. REGLES DE SECURITE

- 17.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.2 [DP] [NP] La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

SAFETY RULES

- 17.1 [DP] [NP] A boat who retires from a fleet shall inform race committee as soon as possible
- 17.2 [DP] [NP] RRS 1.2 is changed as follow: "when on board a rescue boat, each competitor is responsible for wearing a personal flotation device suited for the conditions".

18. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

REPLACEMENT OF EQUIPMENT

[DP] Replacement of damaged or lost equipment will not be allowed unless authorized by the Race Committee or Technical Committee. Requests for replacement shall be made to the Race Committee or Technical Committee at the first reasonable opportunity by writing.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course pourra faire contrôler

un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

EQUIPMENT AND MEASUREMENT CHECKS

A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules and sailing instructions.

A boat can be instructed by a race committee (announcement ° Go to technical Committee or directly by Technical Committee to proceed immediately to a designated area for inspection.

20. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel de récupération sera identifié lors du briefing.

OFFICIALS BOATS

The official rescue boat will be identified and announced during the skipper's meeting.

21. PRIX

Voir Avis de Course

PRIZES

See Notice of Race

Arbitres désignés :

Président du comité de course / **Chairman Race Officer : Pierre Gonnet**

Président du comité technique / **Chairman Technical Committee: Raymond Cronimus**

Président du jury / **Jury Chairman: Patrick Vilain**